

Assemblée Générale Extraordinaire 2016

Jeudi 3 novembre 2016
Paris La Défense



Introduction

- Mise en œuvre de la feuille de route stratégique
- Rapports des commissaires à la scission
- Présentation synthétique des résolutions
 - **Poursuite de l'activité de la Société**
 - **Approbation de l'apport partiel d'actifs consenti par la société au bénéfice de sa filiale New AREVA Holding (« NewCo »)**
- Questions des actionnaires
- Vote des résolutions

Mise en œuvre de la feuille de route stratégique

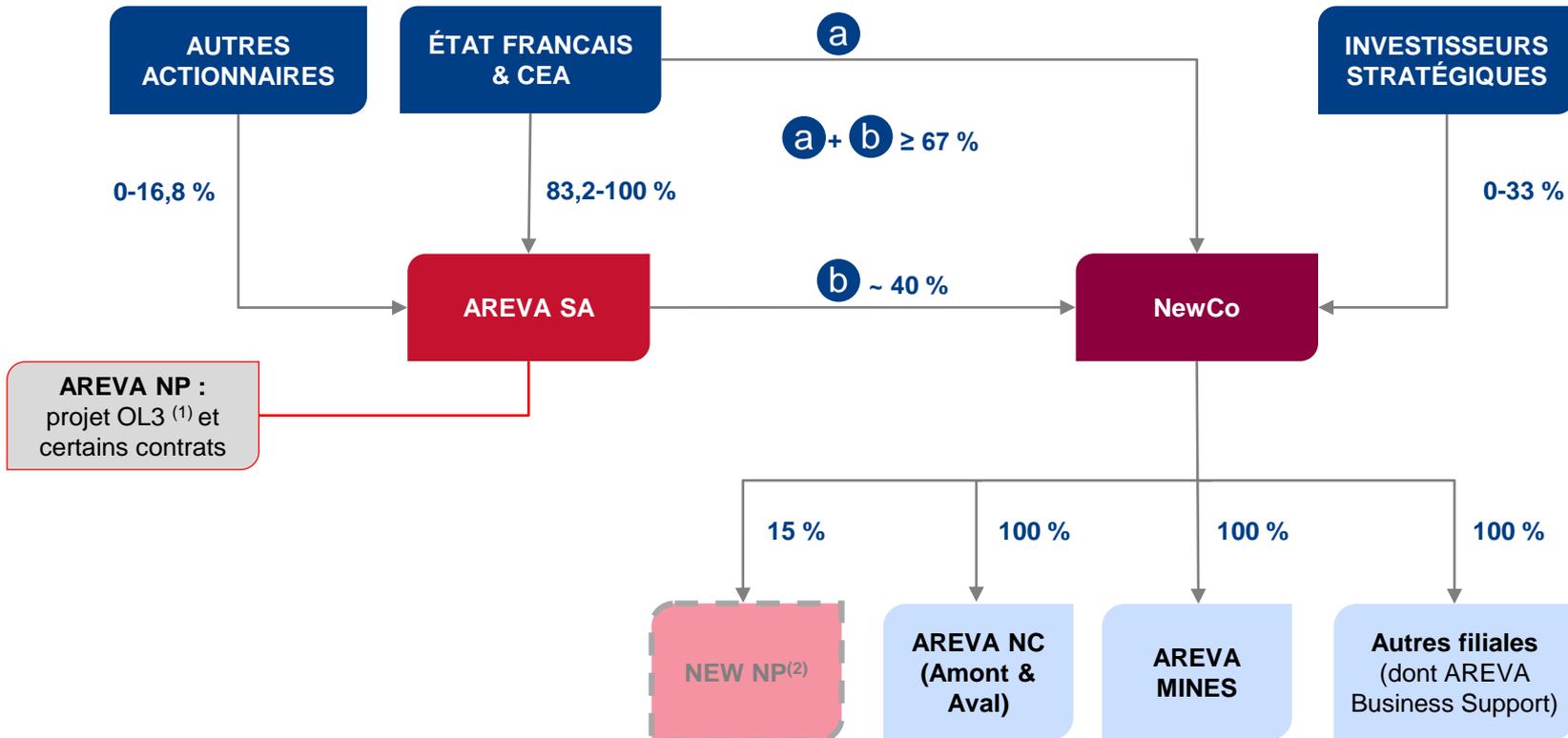
Notre feuille de route

- **Projets de recentrage stratégique et de renforcement du bilan en 3 volets :**
 - **Création de NewCo**
 - **Augmentations de capital⁽¹⁾ d'AREVA SA et de NewCo**
 - **Cessions d'actifs**

- **Au terme de cette feuille de route, 3 entités principales distinctes :**
 - **AREVA SA, configurée pour faire face à ses engagements**
 - **NewCo, recentrée sur les activités du cycle du combustible et autonome**
 - **NEW NP, cédée à EDF et à des investisseurs tiers**

(1) Sous réserve de validation par la Commission Européenne et du succès des discussions en cours avec plusieurs investisseurs potentiels

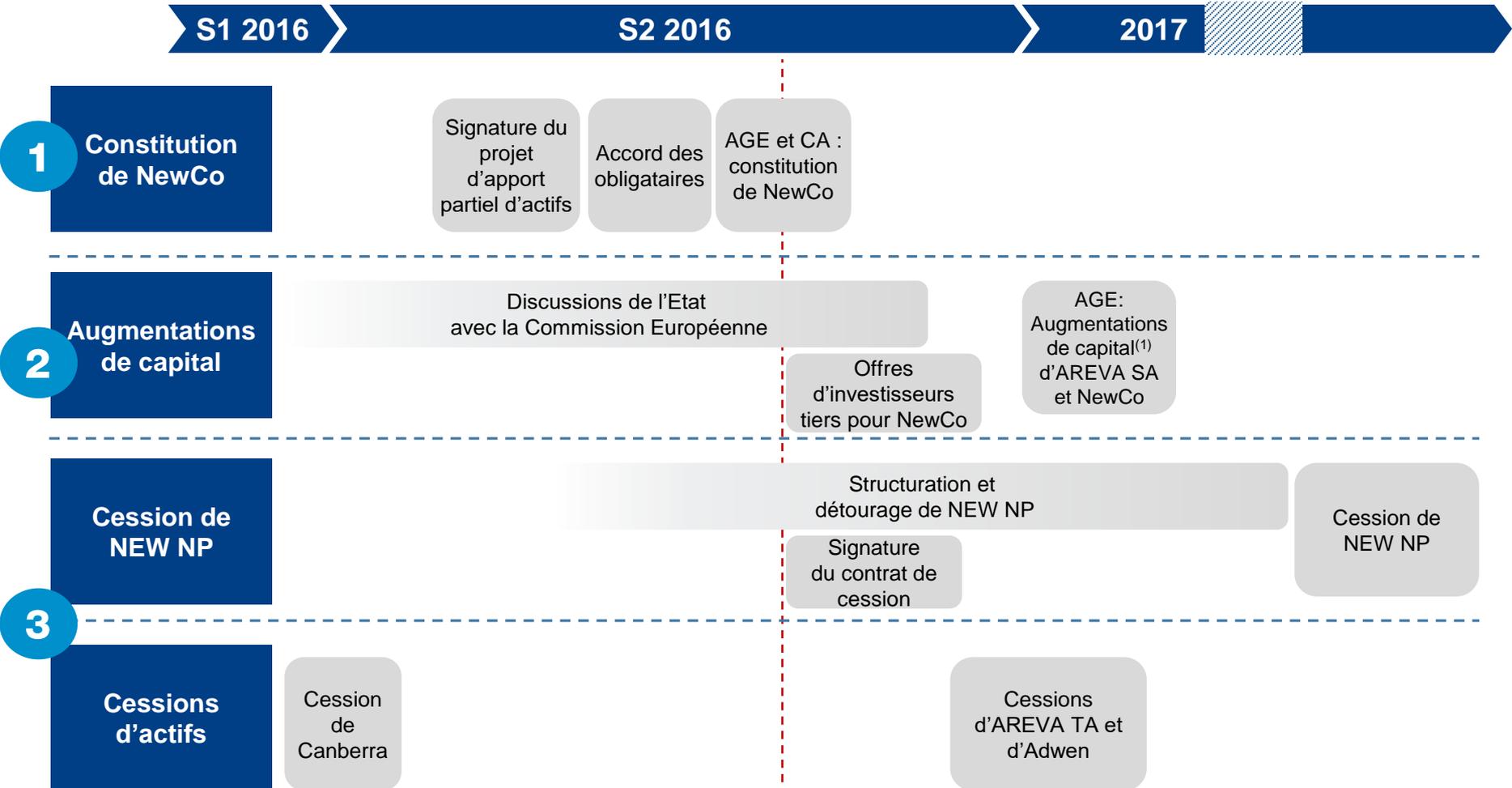
Structure cible post-réorganisation



(1) AREVA NP assurera le bon achèvement du projet OL3 sur lequel les équipes restent pleinement mobilisées, dans le respect des obligations contractuelles

(2) NEW NP : activités d'AREVA NP, hors projets OL3 et certains contrats de composants

Calendrier visé



(1) Sous réserve de validation par la Commission Européenne et du succès des discussions en cours avec plusieurs investisseurs potentiels

Etapes franchies pour la constitution de NewCo

- **Evaluation de la juste valeur des actifs et passifs apportés, effectuée par une banque, de l'ordre de 1,4 Md€, correspondant à une valeur des capitaux propres de NewCo post apport de l'ordre de 2 Md€, après prise en compte des éléments d'actifs détenus avant l'apport par New AREVA Holding (« NewCo ») et après l'effet de l'intégration fiscale**
- **Adoption du projet d'apport partiel d'actifs par le Conseil d'Administration d'AREVA SA le 29 août 2016**
- **Approbation par les porteurs d'obligations du projet d'apport partiel d'actifs :**
 - **Le 19 septembre 2016 par les porteurs des obligations cotées**
 - **Le 27 septembre 2016 par le porteur unique de la souche 2018**
- **Remise des rapports des commissaires à la scission indépendants sur les modalités de l'apport (caractère équitable de la rémunération) et sur la valeur des apports le 30 septembre 2016**
- **Réalisation en cours de certaines conditions relatives à l'accord de co-contractants, usuelles dans ce type d'opérations (banques, etc.)**

L'apport partiel d'actifs est soumis à l'approbation des Assemblées Générales d'AREVA SA et de NewCo tenues ce jour. Sous réserve de cette approbation, les Conseils d'Administration des deux sociétés constateront ensuite la réalisation définitive de l'apport.

Evaluation et rémunération des apports

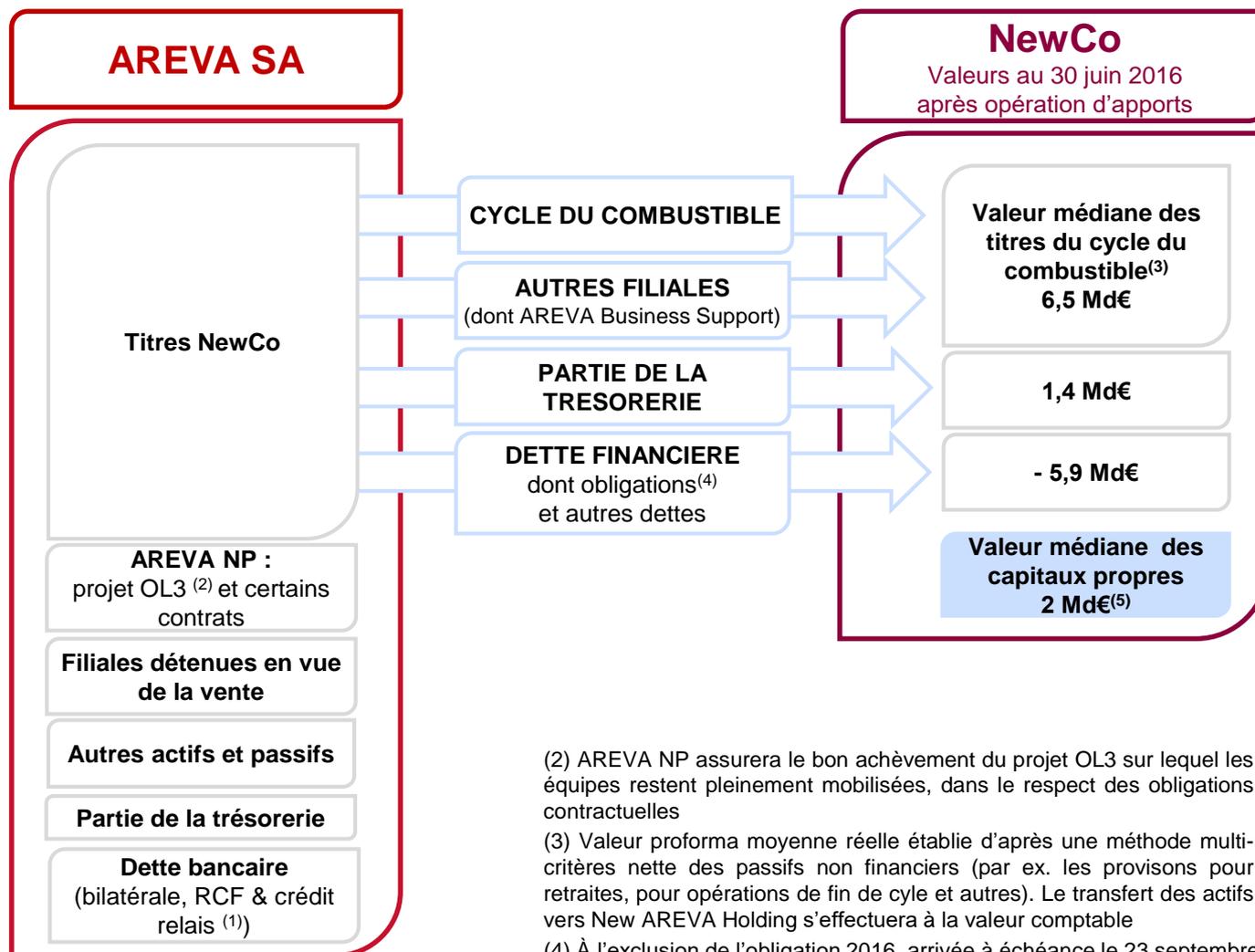
■ Evaluation des apports

- **Evaluation de l'apport à la valeur nette comptable, AREVA SA et NEW AREVA HOLDING étant placées sous contrôle commun**
- **Prise d'effet rétroactive de l'apport au 1er juillet 2016**
- **Valeur comptable de l'actif net apporté de 83,9 M€**

■ Rémunération des apports

- **Rémunération déterminée sur la base :**
 - **de la valeur réelle de l'activité apportée, soit 1,4 Md€**
 - **de la valeur réelle de la société bénéficiaire, soit 259,4 M€**
- **Emission par NEW AREVA HOLDING de 89 161 110 actions nouvelles de 0,50 € de valeur nominale, soit une augmentation de capital social de 44,6 M€ sur les plans comptable et fiscal**

Situation de NewCo après transfert des actifs et de la dette obligataire



(1) Crédit relais non utilisé actuellement

(2) AREVA NP assurera le bon achèvement du projet OL3 sur lequel les équipes restent pleinement mobilisées, dans le respect des obligations contractuelles

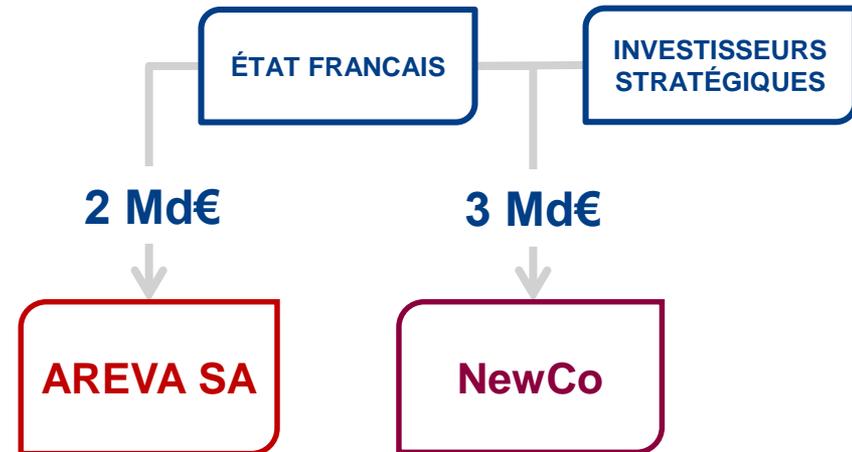
(3) Valeur proforma moyenne réelle établie d'après une méthode multicritères nette des passifs non financiers (par ex. les provisions pour retraites, pour opérations de fin de cycle et autres). Le transfert des actifs vers New AREVA Holding s'effectuera à la valeur comptable

(4) À l'exclusion de l'obligation 2016, arrivée à échéance le 23 septembre

(5) après prise en compte des éléments d'actifs détenus avant l'apport par New Areva Holding et après l'effet de l'intégration fiscale

Augmentations de capital envisagées

- Augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo prévues début 2017
- Sous réserve de l'accord de la Commission Européenne sur la restructuration du groupe
- Modalités des opérations communiquées au cours des prochaines semaines
- Remise d'offres engageantes attendue dans les prochaines semaines de la part d'investisseurs tiers pour une entrée au capital de NewCo aux côtés de l'Etat français



NEW NP : cédée à EDF et à des investisseurs tiers

Structuration et cession

- **Transfert des activités et des contrats d'AREVA NP, hors le projet OL3 et les ressources et moyens nécessaires à la réalisation du projet jusqu'à son terme, et hors certains contrats composants, vers une entité ad hoc (NEW NP) et obtention des autorisations nécessaires aux opérations**
- **Finalisation de la cession prévue au 2^{ème} semestre 2017, sous condition de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes**

Valorisation

- **Prix de 2,5 milliards d'euros (valeur des fonds propres à 100 %, hors ajustements de closing et complément de prix éventuels) des activités d'AREVA NP, hors le projet OL3 et hors certains contrats composants**

Actionnariat après cession

- **Détenue majoritairement par EDF et des investisseurs tiers**
- **Participation cible de NewCo dans NEW NP : 15 %**

(1) Sous réserve de validation par la Commission Européenne et du succès des discussions en cours avec plusieurs investisseurs potentiels

Autres cessions d'actifs

- ✓ **Énergie solaire**
Fin de l'implication opérationnelle d'AREVA dans les activités solaires en mars 2016
- ✓ **Bioénergie**
Décision prise de cesser les activités dès que les projets en cours en France et en Asie seront terminés
- ✓ **Canberra**
Cession à Mirion finalisée le 1^{er} juillet 2016
- **Adwen**
Objectif de cession d'Adwen début 2017
- **AREVA TA**
Clôture prévue fin 2016 ou début 2017

AREVA SA : configurée pour faire face à ses engagements

Mission

- Assurer, avec sa filiale AREVA NP, le bon achèvement du projet OL3, sur lequel les équipes restent totalement mobilisées, avec les ressources nécessaires
- Clôturer les projets renouvelables résiduels
- Accompagner les processus de cession en cours
- Porter les contrats composants échus ainsi que les éventuels contrats non échus pour lesquels des anomalies seraient identifiées et non résolues d'ici à la finalisation de la cession de NEW NP

Bilan

- Structure financière renforcée par une augmentation de capital⁽¹⁾ de 2 Md€ et par les produits de cessions en cours
- Objectif d'être en mesure de rembourser ses échéances de dettes et de faire face à ses obligations, telles que décrites dans le Document de Référence de la société
- Participation résiduelle dans NewCo de l'ordre de 40 %

Actionnaires

- Les modalités de l'augmentation de capital d'AREVA SA seront arrêtées ultérieurement et feront l'objet d'une communication spécifique

(1) Sous réserve de validation par la Commission Européenne et du succès des discussions en cours avec plusieurs investisseurs potentiels

NEW CO : recentrée sur les activités du cycle

Logique stratégique

- **Regrouper les activités du cycle du combustible nucléaire (Mines, Amont, Aval)**
- **Tirer partie de tout rebond du marché, notamment à l'International**

Bilan

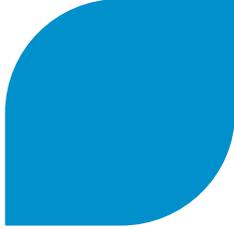
- **Entité dotée d'une augmentation de capital⁽¹⁾ de 3 Md€, et en mesure de rembourser ses échéances de dettes**
- **Entité ayant l'ambition de se financer sur les marchés au début de la décennie 2020**

Actionnaires

- **Structure financièrement plus solide permettant l'entrée d'investisseurs tiers/partenaires stratégiques en 2017**
- **Détenue majoritairement par l'Etat**

(1) Sous réserve de validation par la Commission Européenne et du succès des discussions en cours avec plusieurs investisseurs potentiels

Conclusion



- Conduite d'une restructuration financière et juridique majeure qui a changé le profil du groupe
- AREVA SA et NewCo configurées pour recevoir les augmentations de capital⁽¹⁾ et assurer leurs obligations
- Détention par AREVA SA d'une participation résiduelle dans NewCo de l'ordre de 40 %, représentant une valeur significative

(1) Sous réserve de validation par la Commission Européenne et du succès des discussions en cours avec plusieurs investisseurs potentiels

Rapports des Commissaires à la scission

Contexte de l'intervention

- **AREVA SA apporte à NEW AREVA HOLDING ses activités liées au Cycle du combustible nucléaire.**
- **L'apport concerne, essentiellement :**
 - **les activités Mines, Chimie/Enrichissement et Aval, ainsi que de la trésorerie ;**
 - **les emprunts obligataires émis.**
- **Dans ce cadre, la loi prévoit l'intervention de commissaires à la scission, afin de vérifier :**
 - **que la valeur des apports n'est pas surévaluée ;**
 - **que la rémunération des apports, perçue par AREVA, est équitable.**
- **Nous avons été désignés à cet effet par Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 11 juillet 2016.**
- **Nous avons émis nos rapports le 30 septembre 2016.**

Synthèse et conclusion de nos rapports

- **Nous avons examiné la valeur des apports et la rémunération des apports au regard des valeurs économiques de l'activité apportée et de la société NEW AREVA HOLDING.**
- **En synthèse, nous avons relevé, que :**
 - **les apports sont retenus pour leur valeur nette comptable, telle qu'elle ressort des comptes sociaux d'AREVA SA au 30 juin 2016 ;**
 - **comme il est d'usage, la valeur économique des apports repose sur les prévisions d'exploitation de l'activité apportée ; celles-ci sont, par principe, incertaines et soumises à aléas, notamment en matière d'évolution de la réglementation ou du contexte géopolitique ;**
 - **la trajectoire financière de l'activité apportée prévoit, à l'issue du présent apport, l'obtention de financements nécessaires à son exploitation (investissement de 3 milliards d'euros à court terme de l'Etat français et d'investisseurs stratégiques ; rétablissement de ratios financiers permettant de recourir à des refinancements complémentaires à moyen/long terme) ;**
 - **l'investissement de l'Etat est soumis à l'accord de la Commission Européenne et pourrait donner lieu à des mesures compensatoires, non connues à ce jour.**
- **Sur la base de ces travaux, nous avons conclu :**
 - **que la valeur des apports, effectuée en valeur comptable, n'était pas surévaluée,**
 - **que la rémunération des apports, déterminée en valeur économique, était équitable.**

Présentation synthétique des résolutions

Résolution 1

Poursuite de l'activité de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce

- L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 mai 2016 a constaté des capitaux propres négatifs de 1.560.931.000 € pour un capital social de 1.456.178.437,60 €, soit des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social
- Décision de poursuite de l'activité de la Société conformément à l'article L. 225-248 du Code de Commerce
- La situation de la Société devra être régularisée au plus tard le 31 décembre 2018

Résolution 2

Approbation d'un projet d'apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions consenti par la Société au bénéfice de sa filiale New AREVA Holding ; examen et approbation du projet de traité d'apport, approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport, affectation de la prime d'apport

- Apport des actifs et passifs liés aux activités du cycle combustible (Mines, Enrichissement/Chimie et Aval), de la dette obligataire venant à échéance à compter de 2017 et des directions centrales associés
- L'actif net apporté par la Société s'élève à 83.888.893,30 €
- L'apport est rémunéré par 89.161.110 actions de New AREVA Holding, créées par augmentation de capital de 44.580.555 € au profit de la Société, assortie d'une prime d'apport de 397.699.163,49 €

Résolution 3

Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de l'apport partiel d'actifs

- Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de :
 - Constater la réalisation des conditions suspensives et, en conséquence, la réalisation définitive de l'apport
 - Constater l'émission des actions nouvelles en rémunération de l'apport par New AREVA Holding
 - Procéder aux démarches et formalités nécessaires à la réalisation de l'apport

Pouvoirs pour formalités

- Résolution en vue d'effectuer les formalités de publicité et de dépôt requis par la loi

Questions des Actionnaires

Quorum définitif

Vote des résolutions

Résolution 1

Poursuite de l'activité de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce

Résolution 2

Approbation d'un projet d'apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions consenti par la Société au bénéfice de sa filiale New AREVA Holding ; examen et approbation du projet de traité d'apport, approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport, affectation de la prime d'apport

Résolution 3

Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de l'apport partiel d'actifs

Pouvoirs pour formalités

Assemblée Générale Extraordinaire 2016

Jeudi 3 novembre 2016
Paris La Défense

